

Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris Tél : 01 42 60 11 49

> Fax: 01 40 20 91 62 site: www.snpespjj-fsu.org Mél: Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr SNPES-guyane@hotmail.fr



Cayenne, le 27/03/201

Toutes et tous Donnons un Avenir à la Guyane! Mobilisons-nous! Rejoignons demain la Grève Générale!

Parce que l'histoire nous a toujours enseigné que l'union faisait la force. Il apparait aujourd'hui incontournable de réunir nos analyses et nos énergies autour de demandes communes pour pouvoir se faire enfin entendre.

Les mouvements d'ampleur qui paralysent la Guyane depuis plusieurs jours réunissent des citoyens, des collectifs, des organisations syndicales qui hurlent à l'État leur ras-le-bol, leur colère, leurs exigences d'une politique visionnaire, ambitieuse, pour que la Guyane marche vers un réel avenir.

La problématique de la délinquance revenant souvent au centre des préoccupations, les agents de la protection judiciaire de la jeunesse sont de fait concernés.

La SNPES-PJJ/FSU Guyane invite l'ensemble des personnels de la protection judiciaire de la jeunesse à rejoindre les manifestations en cours et à venir, en portant haut et fort les revendications citoyennes, humanistes, solidaires et fraternelles qui sont les siennes.

Le SNPES-PJJ/FSU Guyane appelle tous les personnels à rejoindre dès aujourd'hui les rassemblements et mobilisations!

La SNPES PJJ/FSU Guyane accuse l'État d'abandonner 300 000 citoyens qui lui ont pourtant fait confiance en votant massivement pour le maintien de la départementalisation.

Le SNPES-PJJ Guyane revendique avec la FSU pour la PJJ de Guyane :

- La construction d'un Etablissement de placement Educatif public dont le projet avait été accepté et honteusement abandonné en dépit des besoins criants du territoire.
- La création d'une Unité éducative d'activité de jour en Guyane, dernier territoire de France à ne pas en disposer.
- La remise en place d'une direction Interrégionale détachée de l'Ile de France et spécifique aux Antilles et à la Guyane avec une capacité de décision et d'action au regard des réalités locales afin de ne plus être considéré comme un sous dossier.
- Avoir une réelle politique de formation de l'ensemble des personnels et faciliter le passage du concours en organisant les épreuves sur le territoire en lien avec la création d'un pôle territorial de formation sur le département.
- Le désenclavement des communes isolées par un réel accès au logement et aux services publics pour tous : transports, communications, soins, énergie, emploi, formation.

Le SNPES-PJJ/FSU pleinement conscient des difficultés du territoire veillera à tout mettre en œuvre pour que la Guyane puisse surmonter ces défis et mettre enfin en valeurs la grande diversité de ses richesses dont la plus importante est sa jeunesse.